P.V. DEPOT N° A 143 DU 28 JUIL. 2008

ETABLISSEMENTS CHARLES DEMERY SA
SOULEIADO
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 774 000 Euros
Siège social : 39, rue Proudhon
BP 21
13151 TARASCON SUR RHONE
TARASCON B 735 680 290

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 26JUIN 2008

L'an deux mille huit, et le vingt six juin, à onze heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 3 juin 2008.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Présence du Commissaire aux comptes

La société FIDUCIAIRE CENTREX, représentée par Monsieur David HUMBERT, Commissaire aux comptes, est également présent.

Madame Colette NICOLLIN préside la séance en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration.

Monsieur Laurent NICOLLIN actionnaire, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Michel BERT assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent .....actions, soit plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2007;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007;
- le rapport général du Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Questions diverses.
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente fait donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes,

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

.....

CINQUIÈME RESOLUTION

Les mandats de :

- La société FIDUCIAIRE CENTREX, Commissaire aux comptes titulaire,

- Monsieur Régis VAN LIEFLAND, Commissaires aux comptes suppléants,

étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide :

- **de renouveler** pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société FIDUCIAIRE CENTREX.

- **de nommer** en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013, Monsieur régis LACROIX, demeurant 6, rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or, inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes de Lyon, en remplacement de Monsieur Régis VAN LIEFLAND dont le mandat était arrivé à expiration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Copie certifiée conforme

La Présidente

Colette NICOLLIN